Image not found or type unknown

Tva sur residence secondaire suite heritage

Par **rochelongue**, le **04/11/2011** à **06:27**

Bonjour,
je vais hériter d'une petite maison suite au décés de ma maman actuellement je suis retraitée et je perçoit l'aspa (fond de solidarité) donc je ne paie pas de taxe d'habitation et sur la maison que je vais hériter et que je serai obligé de vendre mais ça peut prendre un an ou deux faudra t'il que je paie la taxe foncière et habitation totalement ou aurai je droit a un dégrèvement .ma maman ne payait pas la taxe d' habitation non plus que les charges menagères .cordialement eve

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés